



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DES INTERVENTIONS
ET DE LA COORDINATION DE L'ÉTAT**

Nice, le **11 JAN. 2023**

ARRÊTÉ PREFECTORAL n°2023 - 020

modifiant l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour

Le préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 331-26 ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, notamment son article 23 ;

Vu le décret n°2020-752 du 19 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de l'écologie, du développement durable, des transports, de l'énergie et du logement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-1036 du 19 octobre 2021 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, pour une durée de 6 ans ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 susvisé est modifié comme suit :

Au « 2e », les mots « Mme Christelle D'Intorni » sont remplacés par les mots « Mme Michèle Paganin » ;

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet des Alpes-Maritimes,


Bernard GONZALEZ